

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 août 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 9

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-106

ACQUISITION DE MATERIEL
POUR LES EQUIPEMENTS
SPORTIFS

APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le deux août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale faite par le Maire et sous la présidence de Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, en remplacement du Maire empêché.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques Antoine, M. Armand Mouniata 2ème adjoint par M. Jean Max Nages, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe par M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe par M. Henry Hippolyte, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe par Mme Brigitte Laurestant, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Honorine Lavielle par Mme Garicia Latra Abélard, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 juillet 2022.

- la liste des délibérations a été affichée le 3 août 2022.

Arrivée(s) en cours de séance : Mmes Claudette Clain Maillot, Firose Gador, Patricia Fimar à 17 h 10, (affaire n° 2022-105) et M. Zakaria Ali à 17 h 13 (affaire n° 2022-105).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Danila Bègue, M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Annick LE TOULLEC

Pour le Maire empêché
La Première Adjointe

Affaire n° 2022-106

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique culturelle - Sportive - Petite Enfance » réunie le 20 juillet 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;

Article 2 : de solliciter auprès de la Région Réunion la subvention correspondante ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Pour le Maire empêché



Annick Le Toulec

La Première Adjointe
Annick LE TOULLEC

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel à destination des équipements sportifs.

Depuis 2014, la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique à la rénovation et à la modernisation de l'ensemble des sites et des équipements sportifs de la Ville, y compris ceux de proximité avec le souci de leur intégration dans les espaces et leur environnement immédiats.

Les nouvelles orientations municipales, en matière de politique sportive, proposent alors à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Le sport est perçu comme un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement du territoire.

En ce sens, la collectivité fait le choix d'un partenariat renforcé et responsable avec le milieu associatif sportif et éducatif, garant de la structuration d'une offre sportive diversifiée et de qualité d'une part, et d'autre part du développement de la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Aussi, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Outils de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

Afin de poursuivre la modernisation de ses installations sportives, la Ville de Le Port souhaite procéder à l'acquisition de matériels sportifs afin de renforcer les potentialités de la pratique et de l'enseignement des activités physiques et sportives dans des conditions optimales.

A cet effet, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Acquisition de matériel : <i>(rideau de séparation du dojo...)</i>	11 000 €	Région Réunion (80 %) :	40 000 €
Acquisition de matériel sportif : <i>(buts et filets pour le volley-ball, handball, football, tennis et basket-ball ; ring de boxe...)</i>	39 000 €	Ville (20 %) :	10 000 €
Total :	50 000 €	Total :	50 000 €

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le 08/08/2022



ID : 974-219740073-20220802-DL_2022_106-DE

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;
- solliciter auprès de la Région Réunion la subvention correspondante ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction Générale Adjointe – Vie Locale / Direction des Sports